

*Séance académique du 19 avril 2017*

*Recensions des bibliothécaires*

***L'école des paysans en Savoie et Haute-Savoie 1760 – 1960*** constitue le volume CXVII publié par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. Cet opuscule dû à Michel Boulet sur ce sujet important pour l'histoire de la Savoie « où 80% de la population vit directement de l'agriculture » en 1866 (p. 59) a paru en 2014 et parvient seulement en 2017 à notre bibliothèque ! Son auteur, ingénieur agronome et enseignant de l'enseignement supérieur agronomique, décrit à partir des sources repérées dans les différents fonds d'archives publiques couvrant la période sarde depuis 1760, puis française après 1860, la lente, trop lente, mise en place des formations (initiale et continue) en agronomie et agro-pastoralisme pour transformer le monde paysan routinier en professionnels d'une agriculture innovante. Pour permettre le passage de la ferme-école ancestrale où le fils reproduit le métier du père à l'école qui promeut une ferme nouvelle où le fils innove en vue d'un grand marché agroalimentaire où la France est appelée à un rang éminent.

Cette étude vise à l'exhaustivité sur le sujet, la bibliographie et les sources en témoignent, et elle y parvient à divers égards, malgré l'absence des index thématiques et nominaux et d'une table des sigles qui auraient été les bien venus. Exhaustif ? A une exception près et elle est de taille : l'enseignement agricole privé -avec ses 51 000 élèves et étudiants actuels - est expédié en moins de deux pages (sur 223) alors qu'il a été incontestablement pionnier dans les deux départements savoyards, grâce aux initiatives de religieux et religieuses dévoués et proches des populations rurales où ils créent et animent des établissements qui eurent plus d'un siècle d'existence.

Les archives ne manquent pas, pour qui se donne la peine de les chercher, sur les initiatives novatrices dès le milieu du XIXe siècle, parfois avant, des Salésiens du Bocage continuateurs de l'œuvre de Camille Costa de Beauregard (1867), ou du Centre des Charmilles de La Ravoire (1886), et, bien sûr, de l'Institut agronomique de Poisy dont le rayonnement est international, ou, plus modestement, de ces Maisons familiales rurales destinées à la formation des jeunes filles et réparties sur l'ensemble du territoire savoyard. Elles furent fondées par des congrégations religieuses et tenues par elles jusqu'au milieu du XXe siècle.

Faut-il une fois encore regretter le manque de curiosité ou le mépris à peine voilé de l'universitaire pour « le monde d'en face » ? ou pire, le sectarisme laïc pour l'enseignement dit confessionnel pourtant pionnier autant qu'innovateur sur le plan pédagogique dans le secteur concerné ? Triste tropisme biséculaire de la société française.

**A la suite de la présente recension, M. Michel Boulet a demandé à bénéficier d'un droit de réponse dont on prendra connaissance ci-dessous :**

A propos de la « recension » de *L'école des paysans en Savoie et Haute-Savoie 1760-1960* rédigée par M. Darcel, bibliothécaire de l'Académie de Savoie.

Ce texte constitue une violente critique à mon égard, mettant en doute mon honnêteté de chercheur et m'attribuant des opinions que tout mon parcours professionnel dément. Ce ton ne correspond en rien à l'esprit régnant au sein de l'Académie dont j'ai l'honneur d'être membre associé. C'est pourquoi, pour la première fois j'ai souhaité réagir à propos d'une recension de mes travaux.

Publié en 2014 dans la série « Mémoires et Documents » de la SSHA, cet ouvrage semble n'être pas parvenu à l'Académie, sans que le bibliothécaire ne s'inquiète de cette absence de ce numéro et ne le réclame. Étonné de ne pas en lire de recension, c'est à mon initiative que l'ouvrage a été remis à M. Darcel.

Une lecture visiblement trop rapide conduit l'auteur, après une présentation succincte, à « oublier » de signaler qu'une quarantaine de pages sont consacrées au témoignage de Mme Paulette Falcoz-Badet, enseignante puis directrice d'une des deux écoles ménagères agricoles ambulantes de Savoie entre 1948 et 1960. Cette forme particulièrement originale et novatrice est très mal connue et ce texte constitue la première analyse détaillée faite par une de ces femmes dévouées à l'émancipation féminine en milieu rural.

Mais, il s'agissait certainement de faire mon procès en « laïcard » n'hésitant pas à effacer cet enseignement agricole privé, dont M. Darcel affirme l'importance et le rôle novateur. Je maintiens, et peux en fournir les preuves, que cet enseignement agricole privé n'a été ni important, ni original en Savoie durant la période étudiée. Il ne s'est développé véritablement qu'à la fin des années 1950 grâce au financement de l'État. Ainsi que je le note, les Maisons familiales rurales d'Apprentissage (leur dénomination d'origine) sont créées en application de la loi de 1929 sur l'apprentissage, elles s'adressent d'abord aux garçons ; le Bocage, orphelinat agricole, devient centre d'apprentissage en 1953, il est reconnu par l'État en 1958 ; le centre féminin des Charmilles ouvre en 1951, l'école d'agriculture de Poisy est fondée en 1953.

Mon ouvrage est certainement critiquable, mais, et M. Darcel ne le signale pas, il est le premier consacré à l'histoire de cette *École des Paysans* en Savoie et Haute-Savoie, école constituée d'une diversité d'institutions relevant de l'action de l'État ou d'initiatives privées.

Il m'apparaît que, n'ayant pas pris le temps de lire sérieusement mon travail, M. Darcel, sans me connaître, a choisi de me faire un procès d'intention afin de défendre un « enseignement dit confessionnel » que je n'ai jamais attaqué ou méprisé dans cet ouvrage. J'y vois là un relent d'une guerre scolaire dépassée dans notre secteur et l'attitude arrogante d'un homme qui délivre des certificats de bon ou mauvais esprit dans un domaine qu'il semble mal connaître.

Michel Boulet

16 juin 2017.

Dans le dernier volume, luxueux autant que passionnant, de la *revue Annesi (tome 51, 2016, 255 pages)*. Marie-Elisabeth Henneau et Julie Piront étudient l'implantation difficile autant que mouvementée des religieuses dites de « l'Annonciade céleste », qualificatif lié à la couleur turquoise de leur scapulaire et de leur manteau, dans leurs trois maisons savoyardes de Thonon (1637), Annecy (1638), enfin Chambéry (1639) malgré l'opposition farouche du

conseil de ville et du Sénat. L'ordre a été fondé par la Gênoise Marie-Victoire Fornari au début du XVIIe siècle et comptait une vingtaine de maisons vers 1630, une cinquantaine vers 1750, réparties entre Gênes et Liège le long du « couloir lotharingien », constituant une sorte de « dorsale » de la Réforme catholique face à la Réforme protestante. Ordre contemplatif rigoureux voué à la dévotion du Verbe incarné à travers le Mystère de l'Annonciation ; ordre marqué par la spiritualité ignacienne, implanté particulièrement en Franche-Comté.

Les religieuses de Saint-Claude fuyant la guerre de Trente Ans et les dévastations provoquées par les belligérants suédois, français et autrichiens, traversèrent au mois d'avril de 1637 en une cohorte pathétique la Suisse calviniste pour trouver refuge à Thonon où elles bénéficièrent de la protection de la Maison de Savoie. Mais non des édiles et du Sénat qui jugeaient indésirables ces réfugiées contemplatives désireuses de s'installer dans des localités déjà saturées de maisons religieuses vivant de la charité publique, dont le carmel de Chambéry (1634) dont les portes viennent de fermer définitivement ces derniers jours. L'année 1793 fut fatale à l'ordre sur les terres savoyardes : elles furent fermées et les religieuses dispersées ; mais leurs maisons ont laissé des traces encore visibles dans les trois localités, surtout à Annecy : de nombreuses photos en témoignent.

Je signale, enfin, un important travail universitaire, un « Mémoire pour l'habilitation à diriger les recherches », soutenu à Nice Sophia-Antipolis en octobre 2016 par l'historienne du droit Stéphanie Blot-Maccagnan sur « ***Le rôle des parties et de leurs conseils dans les procès criminels français (1670-1789) et sabaudo-piémontais (1723-1847)***. D'où il ressort que « dans le droit sarde en matière de procédure criminelle, les droits de la défense et des victimes étaient pris en compte de façon exemplaire et ce contrairement à la situation française à la même époque » (*Jean-Amédée Lathoud*).

*Jean-Louis Darcel*

### ***Un chantier titanesque. Images inédites de la construction de l'usine des Portes du fier***

Ce bel ouvrage a été réalisé par les Archives départementales de la Haute-Savoie avec le concours de l'Université du Mont Blanc et d'EDF. L'auteur est Denis Varaschin, le Président de l'Université Savoie Mont Blanc. L'ouvrage comprend également une magnifique iconographie qui couvre les différentes phases du chantier et présente le barrage tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui.

Mais une telle réalisation ne peut être entreprise sans la réunion d'hommes entrepreneurs et visionnaires. Dès 1899, plusieurs industriels et banquiers commencent à équiper le cours du Fier d'une centrale de basse chute, puis de moyenne chute.

En 1908, la Société Anonyme des Forces motrices du Fier, pilotée par ses administrateurs Ripert et Grammont, rachète des terrains à la commune de Motz pour la construction d'un barrage et d'une centrale reliés par une galerie d'amenée d'eau. Mais ils manquent de liquidités et ils sont rachetés. C'est la Société Hydroélectrique de Lyon qui mènera à bien l'investissement. Le pilote en est Auguste Boutan, un ingénieur des Arts et Manufactures.

On commence par la construction du barrage qui est situé près de l'embouchure du Rhône. Il faut maîtriser un débit qui oscille entre 2 et 1200 m<sup>3</sup>/s. Le travail commence en 1910 par la construction d'une galerie de dérivation pour assécher l'endroit où le barrage sera construit.

Les fondations sont réalisées avec des caissons creux hermétiques dans lesquels on injecte de l'air comprimé. Ils s'enfoncent tout seul au fur et à mesure que l'on creuse. Les travaux sont ralentis par de nombreux aléas et notamment les crues, les hivers rigoureux et la pénurie de main d'œuvre et de matériaux due à la guerre.

Mais le chantier avance malgré tout : les conduites forcées et le gros œuvre de la centrale sont terminés en 1918. Le barrage « poids » d'une hauteur de 53 m et d'une longueur de 35 m a nécessité près de 24 000 m<sup>3</sup> de béton non ferrallé. Sa conception qui repose sur un poids suffisant pour contenir l'eau de la retenue est critiquée à juste titre : une forme parabolique aurait permis de minimiser les coûts et d'augmenter sa résistance. Il a toutefois rempli son office.

Une galerie souterraine de 1357 m amène l'eau dans une chambre de 3 000 m<sup>3</sup> avec une cheminée et une vanne de by-pass pour pallier aux coups de bélier et aux surcharges. De là partent 5 conduites forcées qui alimentent chacune un groupe de la centrale. Les 4 groupes principaux ont chacun une puissance de 4 000 kW. Les alternateurs sont en triphasé 50 Hz. En 1924, un 5<sup>e</sup> groupe sera rajouté.

La construction de l'usine a largement fait appel à l'industrie locale : études dans les milieux centraliens de Lyon et Grenoble ; génie civil et charpente à Lyon et Grenoble ; turbines fournies par Neyret&Beylier, l'ancêtre de Neyrpic ; câbles par le Lyonnais Grammont ; moteurs et alternateurs par la CEM, filiale du Suisse Brown Boveri. Pour compléter la main d'œuvre, on est allé chercher des ouvriers chinois. On en voit sur les photos maniant la pelle, pieds et torse nus et sans gants ni casques, ce qui est très loin de la sécurité des chantiers d'aujourd'hui.

L'usine commence à produire le 1<sup>o</sup> octobre 1920 et elle est rentable dès 1921.

Avec la loi de nationalisation de 1946, l'usine passe dans le giron d'EDF. De grands travaux de rénovation sont entrepris de 1982 à 1988, puis de 2008 à 2013. Aujourd'hui, l'usine fonctionne au fil de l'eau quant le débit est supérieur à 25 m<sup>3</sup>/h, l'eau étant stockée puis turbinée selon les besoins quant le débit est inférieur.

*Jean Baptiste Bern*